

République Française  
Département la Charente  
**Commune de Châteaubernard**

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

L'an 2025, le 13 Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/11/2025.

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 27		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 14/11/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
21/11/2025

**Présents :** M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

**Excusés ayant donné procuration :** M. OURTAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme MAUMONT Maria à M. DERAND Michel, Mme CLAISSE Laurence à M. LIAUD Eric, M. ROULLAND Alain à M. NAU Pierre, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MACOIN Gladys, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. BERTRAND Patrick, M. OURTAU Patrick à M. BRIAND Pierre Yves, Mme ROUMEAU Angélique à Mme MARCHAND Renée

**A été nommé secrétaire :** M. NAU Pierre

### 2025\_08\_01 – Attribution d'une subvention associative

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir répondre favorablement à l'attribution de la subvention ci-dessous :

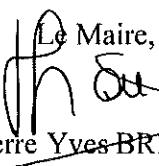
Subvention de fonctionnement 2025	Demande	Sollicité	Proposé
L'entraide Cognaçaise	Fonctionnement	200 €	200 €

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Répond, à l'unanimité, favorablement à l'attribution de la subvention ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/11/2025

Le Maire,  
  
 Pierre Yves BRIAND

Mairie de CHATEAUBERNARD  
16160 (Charente)

**AR Prefecture**

016-211600895-20251114-ED\_2025\_08\_01-DE  
Reçu le 14/11/2025

République Française  
Département la Charente  
**Commune de Châteaubernard**

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote		
A la majorité		
Pour : 25		
Contre : 2		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 14/11/2025

Et  
Publication ou notification du :  
21/11/2025

L'an 2025, le 13 Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/11/2025.

**Présents :** M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

**Excusés ayant donné procuration :** M. OURTAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme MAUMONT Maria à M. DERAND Michel, Mme CLAISSE Laurence à M. LIAUD Eric, M. ROULLAND Alain à M. NAU Pierre, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MACOIN Gladys, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. BERTRAND Patrick, M. OURTAU Patrick à M. BRIAND Pierre Yves, Mme ROUMEAU Angélique à Mme MARCHAND Renée

**A été nommé secrétaire :** M. NAU Pierre

### 2025\_08\_02 – Modification des statuts de Grand Cognac

#### **Modification des statuts de Grand Cognac**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5216.5 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 16-2024-03-27-0001 du 27 mars 2024 portant modification de la décision institutive de la communauté d'agglomération « Grand Cognac » ;

Vu la délibération n°D2025\_214 du Conseil Communautaire du 25 juin 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération « Grand Cognac », jointe en annexe ;

Considérant ce qui suit :

I – la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac exerce, en lieu et place des Communes membres, la compétence supplémentaire en matière d'enfance-jeunesse. Au titre de cette compétence, elle remplit les missions suivantes :

- L'information et l'accueil des familles et des futurs parents ;
- Le recensement des besoins des familles et des solutions d'accueil disponibles sur leur territoire pour y répondre ;
- La planification du développement des modes d'accueil ;
- Le soutien de la qualité des modes d'accueil ;
- Les relais petite enfance sur le mode du guichet unique.

Ces missions sont accompagnées par la caisse d'allocation familiale (CAF 16) dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG) renouvelée en octobre 2024.

Le titre IV de la loi pour le plein emploi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 est venu structurer davantage la gouvernance de la politique d'accueil du jeune enfant au niveau national et local.

Le nouveau dispositif a ainsi attribué la qualité d'autorité organisatrice aux communes pour l'exercice d'une ou plusieurs des compétences nouvellement formulées dans l'article L.214-1-3 du CASF. Elles sont les suivantes :

- 1<sup>o</sup> Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire ;
- 2<sup>o</sup> Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
- 3<sup>o</sup> Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil mentionnés au même 1 ;
- 4<sup>o</sup> Soutenir la qualité des modes d'accueil.

L'ensemble de ces compétences est d'ores et déjà exercé par Grand Cognac dans le cadre de sa compétence actuelle enfance-jeunesse. La présente modification statutaire lui permet de se voir transférer la qualité d'autorité organisatrice pour la mise en œuvre des quatre blocs mentionnés ci-dessus.

De plus, Grand Cognac qui a conclu une convention territoriale globale avec la CAF en octobre 2024, et participant au schéma départemental des services aux familles, est exonérée de l'obligation de réaliser un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, celui-ci étant obligatoire pour les communes ou les EPCI de plus de 10 000 habitants.

II – En matière de politique sportive, il est proposé de modifier les statuts de Grand Cognac ainsi qu'il suit :

- Intégration d'une nouvelle association : l'association Jarnac Football Club ;
- Suppression d'une association : l'association des écuries de Boussac ;
- Modification de la dénomination d'une association : les Ailes Cognaçaises – Section Commune.

Les projets de statuts sont soumis aux Conseils Municipaux qui se prononcent dans un délai de trois (3) mois suivant la notification de la délibération communautaire. Les modifications, actées par Arrêté Préfectoral, seront mises en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les transferts de compétence donneront lieu, le cas échéant, à une évaluation des charges transférées par la commission locale d'évaluation des charges (CLECT) dans les neuf (9) mois suivant le transfert.

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

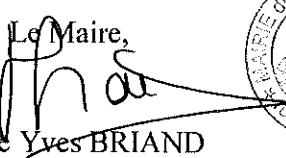
- D'approuver les modifications statutaires telles que proposées dans la présente, pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou ses représentants à signer tous les documents afférents.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

- Approuve, à la majorité, les modifications statutaires telles que proposées dans la présente, pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- Autorise, à la majorité, Monsieur le Maire ou ses représentants à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/11/2025

Le Maire,  
  
Pierre Yves BRIAND





République Française  
Département la Charente  
**Commune de Châteaubernard**

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	24

Vote	
A la majorité	
Pour : 1	
Contre : 23	
Abstention : 3	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême

Le : 14/11/2025

Et

Publication ou notification du :

21/11/2025

L'an 2025, le 13 Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/11/2025.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

**Excusés ayant donné procuration** : M. OURTAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme MAUMONT Maria à M. DERAND Michel, Mme CLAISSE Laurence à M. LIAUD Eric, M. ROULLAND Alain à M. NAU Pierre, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MACOIN Gladys, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. BERTRAND Patrick, M. OURTAU Patrick à M. BRIAND Pierre Yves, Mme ROUMEAU Angélique à Mme MARCHAND Renée

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

### 2025\_08\_03 – Avis sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole OUGC Cogest'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'OUGC COGEST'EAU a déposé une demande d'autorisation environnementale en vue d'obtenir l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation, dans le périmètre d'intervention de l'OUGC COGEST'EAU, pour une durée de 15 ans et portant sur 50 Mm3 (toutes périodes et tous types de prélèvements inclus).

Ce périmètre se situe dans le grand bassin versant de Charente amont, lequel comprend 13 sous bassins.

Selon l'arrêté inter-préfectoral, cette demande permettrait aux 500 irrigants concernés de continuer à produire en quantité et en qualité suffisantes et à remplir leurs fonctions premières de souveraineté agricole et alimentaire, dans le respect de la gestion équilibrée et de durable de la ressource en eau.

Par arrêté inter-préfectoral des préfectures de la Charente, des Deux-Sèvres, de la Haute-Vienne, de la Vienne et de la Charente-Maritime, en date du 24 septembre 2025, une enquête publique, en vue d'obtenir l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à

**AR Prefecture**

016-211600895-20251114-ED\_2025\_08\_03-DE  
Reçu le 14/11/2025

usage d'irrigation agricole, est ouverte pendant 31 jours consécutifs du 24 octobre 2025 (9h) au 24 novembre 2025 (17h30), sur les communes mentionnées à l'article 3.

La commune de Châteaubernard, étant comprise dans le périmètre d'intervention de l'OUGC COGEST'EAU, a procédé aux formalités d'affichage, conformément à l'article 8 de l'arrêté mentionné ci-dessus.

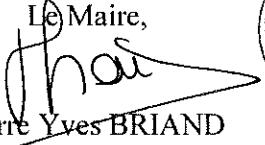
Dans ce cadre, les membres du conseil municipal sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation conformément à l'article 10 de l'arrêté susvisé, dès l'ouverture de l'enquête, et au plus tard dans les quinze jours suivant sa clôture.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Donne, à la majorité, un avis défavorable sur la demande d'autorisation conformément à l'article 10 de l'arrêté susvisé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/11/2025

Le Maire,  
  
Pierre Yves BRIAND



République Française  
Département la Charente  
**Commune de Châteaubernard**

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 27		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 14/11/2025

Et  
Publication ou notification du :  
21/11/2025

L'an 2025, le 13 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/11/2025.

**Présents :** M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

**Excusés ayant donné procuration :** M. OURTAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme MAUMONT Maria à M. DERAND Michel, Mme CLAISSE Laurence à M. LIAUD Eric, M. ROULLAND Alain à M. NAU Pierre, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MACOIN Gladys, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. BERTRAND Patrick, M. OURTAU Patrick à M. BRIAND Pierre Yves, Mme ROUMEAU Angélique à Mme MARCHAND Renée

**A été nommé secrétaire :** M. NAU Pierre

### 2025\_08\_04 – Mandat spécial Congrès des Maires

Vu le Code Général des Collectivités locales, Art. L.2123-18, R.2123-22-1 ;

La notion de mandat spécial s'interprète comme une mission bien précise que le conseil municipal confie par délibération à l'un de ses membres, maire, adjoint ou simple conseiller municipal.

Le mandat spécial ouvre droit au remboursement des frais exposés.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de son souhait de participer, avec quatre élus, au 107ème Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France à Paris du 18 au 20 novembre 2025.

Cette manifestation nationale est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

**AR Prefecture**

016-211600895-20251114-ED\_2025\_08\_04-DE  
Reçu le 14/11/2025

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de valider l'octroi d'un mandat spécial pour participer au 107ème congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité de France aux élus nommés ci-dessous :

- Monsieur Pierre Yves BRIAND, Maire
- Monsieur Pierre NAU, adjoint
- Madame Gladys MACOIN, conseillère municipale
- Monsieur Patrick BERTRAND, conseiller municipal
- Madame Luisa SOARES, conseillère municipale

Il est entendu que le remboursement interviendra sur présentation des justificatifs.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de :

- Valider l'octroi d'un mandat spécial pour les élus cités ci-dessus,
- Décider de la prise en charge de l'intégralité des frais de mission occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

- Valide, à l'unanimité, l'octroi d'un mandat spécial pour les élus cités ci-dessus,
- Décide, à l'unanimité, de la prise en charge de l'intégralité des frais de mission occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/11/2025

Le Maire,  
  
Pierre Yves BRIAND



République Française  
Département la Charente  
**Commune de Châteaubernard**

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 27		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême

Le : 14/11/2025

Et

Publication ou notification du :

21/11/2025

L'an 2025, le 13 Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/11/2025.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

**Excusés ayant donné procuration** : M. OURTAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme MAUMONT Maria à M. DERAND Michel, Mme CLAISSE Laurence à M. LIAUD Eric, M. ROULLAND Alain à M. NAU Pierre, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MACOIN Gladys, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. BERTRAND Patrick, M. OURTAU Patrick à M. BRIAND Pierre Yves, Mme ROUMEAU Angélique à Mme MARCHAND Renée

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

### 2025\_08\_05 – Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de Génération Vélo - Projet savoir rouler à vélo au sein des établissements scolaires de Châteaubernard

La ville de Châteaubernard s'associe aux actions du programme « savoir rouler à vélo », de génération vélo, pour apprendre à tous les enfants des écoles élémentaires de la commune à se déplacer à vélo en autonomie et en sécurité.

L'objectif de ce programme est de former toute une génération d'enfants à la pratique du vélo comme mode de déplacement, avant leur entrée au collège.

- Savoir pédaler : acquérir un bon équilibre et apprendre à conduire et piloter son vélo correctement ;
- Savoir circuler : découvrir la mobilité en milieu sécurisé, découvrir les panneaux du code de la route ;
- Savoir rouler à vélo : circuler en situation réelle, en autonomie sur la voie publique.

Pour ce faire les écoles bénéficient d'un accompagnement personnalisé par un animateur diplômé régional.

C'est dans ce contexte qu'il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de Génération Vélo, une subvention de fonctionnement.

Plan de financement :

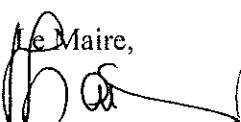
Igor BOUTROU HELISCOOP						
	HT	TTC	Subvention Génération Vélo HT	Subvention Département sollicitée	Total subvention HT	Total MAIRIE HT
Jules VALLES (CM1)	910,00 €	1 092 ,00 €	455,00 €	- €	455,00 €	455,00 €
Jules VALLES (CM2)	910,00 €	1 092,20 €	455,00 €	- €	455,00 €	455,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 820,00 €</b>	<b>2 184,00 €</b>	<b>910,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>910,00 €</b>	<b>910,00 €</b>

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter, auprès de Génération Vélo, une subvention de fonctionnement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/11/2025

Le Maire,  
  
Pierre Yves BRIAND



République Française  
Département la Charente  
**Commune de Châteaubernard**

**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	26

Vote		
A la majorité		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême

Le : 14/11/2025

Et

Publication ou notification du :  
21/11/2025

L'an 2025, le 13 Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/11/2025.

**Présents :** M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

**Excusés ayant donné procuration :** M. OURTAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme MAUMONT Maria à M. DERAND Michel, Mme CLAISSE Laurence à M. LIAUD Eric, M. ROULLAND Alain à M. NAU Pierre, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MACOIN Gladys, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. BERTRAND Patrick, M. OURTAU Patrick à M. BRIAND Pierre Yves, Mme ROUMEAU Angélique à Mme MARCHAND Renée

**A été nommé secrétaire :** M. NAU Pierre

**2025\_08\_06 – Décision d'engager le projet de réaménagement de la maison d'habitation en extension d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP).**

**Désignation de la SPL GAMA pour assurer la maîtrise d'ouvrage du projet.**

**Autorisation de signature du contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage**

Vu la délibération 2023\_02\_09 du conseil municipal du 01 février 2023 approuvant la participation de la commune de CHATEAUBERNARD au capital de la SPL GAMA.

Vu la délibération 2025\_07\_16 du conseil municipal du 30 septembre 2025 approuvant l'acte de vente de la maison situé au 2 rue des Hêtres à Châteaubernard.

Considérant qu'au vu de la complexité du projet, en terme de phasage de réalisation, il est proposé de passer un mandat de maîtrise d'ouvrage par le biais duquel la commune charge le mandataire de faire procéder, en son nom et pour son compte, les études et la réalisation des travaux pour le réaménagement de la maison d'habitation en extension d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP).

Monsieur le Maire présente le programme du réaménagement de la maison d'habitation en extension d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) ainsi que les missions détaillées du mandataire, présente la décomposition prévisionnelle du montant du mandat ainsi que la décomposition de la rémunération du mandataire pour chaque phase et l'appel des fonds proposés suivant l'échéancier de réalisation de l'opération.

Ceci étant exposé, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- D'engager, en tant que maître d'ouvrage, le projet de réaménagement de la maison d'habitation en extension d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) pour un montant provisoirement évalué à 160 000 € HT, dont 108 000 € HT de travaux et 16 000 € HT de provisions pour aléas, taux de tolérances, révisions et actualisation des prix.
- D'approuver les termes du contrat de mandat, tel qu'annexé.
- D'attribuer à la SPL GAMA le mandat de maîtrise d'ouvrage pour ce projet pour un montant de 13 530 € HT.
- D'autoriser la SPL GAMA, mandataire à lancer toutes les procédures utiles à la réalisation de ce projet.
- De prendre acte que les dépenses 2025 sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours et d'inscrire les dépenses futures au budget 2026 et aux exercices suivants, le cas échéant.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de mandat et tout document afférent à ce projet.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

- S'engage, à la majorité, en tant que maître d'ouvrage, le projet de réaménagement de la maison d'habitation en extension d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) pour un montant provisoirement évalué à 160 000 € HT, dont 108 000 € HT de travaux et 16 000 € HT de provisions pour aléas, taux de tolérances, révisions et actualisation des prix.
- Approuve, à la majorité, les termes du contrat de mandat, tel qu'annexé.
- Attribue, à la majorité, à la SPL GAMA, le mandat de maîtrise d'ouvrage pour ce projet pour un montant de 13 530 € HT.
- Autorise, à la majorité, la SPL GAMA, mandataire à lancer toutes les procédures utiles à la réalisation de ce projet.
- Prend acte, à la majorité, que les dépenses 2025 sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours et d'inscrire les dépenses futures au budget 2026 et aux exercices suivants, le cas échéant.
- Autorise, à la majorité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de mandat et tout document afférent à ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/11/2025

Le Maire  
  
Pierre Yves BRIAND



République Française  
Département la Charente  
**Commune de Châteaubernard**

**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 27		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême

Le : 14/11/2025

Et

Publication ou notification du :

21/11/2025

L'an 2025, le 13 Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/11/2025.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

**Excusés avant donné procuration** : M. OURTAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme MAUMONT Maria à M. DERAND Michel, Mme CLAISSE Laurence à M. LIAUD Eric, M. ROULLAND Alain à M. NAU Pierre, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MACOIN Gladys, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. BERTRAND Patrick, M. OURTAU Patrick à M. BRIAND Pierre Yves, Mme ROUMEAU Angélique à Mme MARCHAND Renée

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

**2025\_08\_07 – Autorisation à M. le Maire de signer une convention avec Grand Cognac dans le cadre de l'entretien de la Flow Vélo pour l'année 2026**

En tant que membre du comité d'itinéraire de La Flow Vélo, Grand Cognac, et l'ensemble des partenaires financiers de cette véloroute nationale, continuent d'oeuvrer pour son développement touristique. Cette infrastructure, qui traverse le territoire sur plus de 50 km, tient ainsi une attention particulière dans le nouveau Schéma Directeur du Tourisme 2025-2030 approuvé en juin dernier.

Les chiffres de fréquentation 2025 (+ 8% comparativement à janvier — août 2024), les retours positifs d'usagers et des socio-professionnels, l'augmentation des offres labellisées "Accueil Vélo" et le développement de services encouragent cette dynamique.

La réputation de La Flow Vélo tient aussi, et surtout, à la qualité de son linéaire et de son entretien.

Lors de la création de cet itinéraire, l'entretien partagé avait été convenu entre Grand Cognac et notre commune via une convention triennale, convention arrivée à échéance.

Dans l'attente de la définition d'un plan de gestion communautaire concerté et d'une mise à jour de ces conventions à l'issue des élections municipales 2026, et afin d'assurer la continuité du service et de l'usage de l'itinéraire pour la saison touristique 2026, il est proposé de reconduire à l'identique la convention d'entretien initial entre les deux collectivités, jusqu'au 31 décembre 2026.

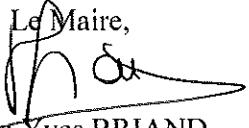
En conséquence, il y aurait lieu que le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention d'entretien de la Flow Vélo pour l'année 2026 et tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention d'entretien de la Flow Vélo pour l'année 2026 et tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/11/2025

Le Maire,  
  
Pierre Yves BRIAND



République Française  
Département la Charente  
**Commune de Châteaubernard**

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 27		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême

Le : 14/11/2025

Et

Publication ou notification du :

21/11/2025

L'an 2025, le 13 Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/11/2025.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

**Excusés ayant donné procuration** : M. OURTAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme MAUMONT Maria à M. DERAND Michel, Mme CLAISSE Laurence à M. LIAUD Eric, M. ROULLAND Alain à M. NAU Pierre, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MACOIN Gladys, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. BERTRAND Patrick, M. OURTAU Patrick à M. BRIAND Pierre Yves, Mme ROUMEAU Angélique à Mme MARCHAND Renée

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

### 2025\_08\_08 – Ville Châteaubernard - Décision modificative n°4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants relatifs au budget des communes,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 de la ville de Châteaubernard, adopté lors de la séance du conseil municipal du 10 avril 2025,

Considérant qu'il convient de modifier certains crédits, afin d'assurer la bonne exécution des services communaux,

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver la décision modificative n° 4 au budget primitif 2025 de la ville de Châteaubernard telle qu'elle est présentée dans l'état joint en annexe à la présente délibération.

**AR Prefecture**

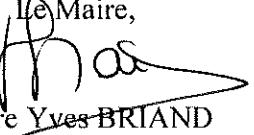
016-211600895-20251114-ED\_2025\_08\_08-DE  
Reçu le 14/11/2025

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

- Approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 4 au budget primitif 2025 de la ville de Châteaubernard telle qu'elle est présentée dans l'état joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/11/2025

Le Maire,  
  
Pierre Yves BRIAND



DECISION MODIFICATIVE N° 4

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES

INVESTISSEMENT BREVETTES

**TOTAL GENERAL DEPENDENCIES** -84 000,00

DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
RESULTAT	

198000,00
-84000,00
-84000,00
198000,00

A circular library stamp with a decorative border containing the text "CHÂTEAU-BERNARD" at the top and "BIBLIOTHÈQUE" at the bottom. In the center is a crest featuring a lion holding a book. A large, dark, cursive signature is written across the center of the stamp.

016-211600895-20251114-ED\_2025\_08\_08-DE  
Reçus le 14/11/2025



République Française  
Département la Charente  
**Commune de Châteaubernard**

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 27		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 14/11/2025

Et  
Publication ou notification du :  
21/11/2025

L'an 2025, le 13 Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/11/2025.

**Présents :** M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

**Excusés ayant donné procuration :** M. OURTAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme MAUMONT Maria à M. DERAND Michel, Mme CLAISSE Laurence à M. LIAUD Eric, M. ROULLAND Alain à M. NAU Pierre, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MACOIN Gladys, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. BERTRAND Patrick, M. OURTAU Patrick à M. BRIAND Pierre Yves, Mme ROUMEAU Angélique à Mme MARCHAND Renée

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

### 2025\_08\_09 – Ville Châteaubernard - Décision modificative n°5

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants relatifs au budget des communes,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 de la ville de Châteaubernard, adopté lors de la séance du conseil municipal du 10 avril 2025

Considérant qu'il convient de modifier certains crédits, afin d'assurer la bonne exécution des services communaux,

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver la décision modificative n°5 au budget primitif 2025 de la ville de Châteaubernard telle qu'elle est présentée dans l'état joint en annexe à la présente délibération.

**AR Prefecture**

016-211600895-20251114-ED\_2025\_08\_09-DE  
Reçu le 14/11/2025

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

- Approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°5 au budget primitif 2025 de la ville de Châteaubernard telle qu'elle est présentée dans l'état joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/11/2025

Le Maire,  
  
Pierre-Yves BRIAND



## DECISION MODIFICATIVE N° 5

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**FONCTIONNEMENT DEPENSES**

Chapitre	Article	Fct	Libellé compte M57	Opération	DM
023			Virement à la section d'investissement		<b>-84 000,00</b>
65	657363	420	Subventions de fonctionnement au CCAS/CIAS		+ 19 000,00
66	673	01	Titres annulés sur exercices antérieurs		+ 4 000,00
	60631	510	Fournitures d'entretien		+ 4 000,00
	60632	845	Fournitures de petit équipement		+ 1 000,00
	60636	511	Habillement et vêtements de travail		+ 3 000,00
	611	281	Contrats de prestations de services		+ 26 000,00
011	61521	511	Entretien et réparations sur terrains		+ 10 000,00
	615221	281	Entretien et réparations sur bâtiments publics		+ 5 000,00
	615228	751	Entretien et réparations sur autres bâtiments		+ 1 000,00
	615232	512	Entretien et réparations sur réseaux		+ 1 000,00
	6281	317	Concours divers (cotisations, SACEM...)		+ 10 000,00
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>				<b>0,00</b>	

**FONCTIONNEMENT RECETTES**

Chapitre	Article	Fct	Libellé compte M57	Opération	DM
			Virement à la section d'investissement		<b>-84 000,00</b>
			Subventions de fonctionnement au CCAS/CIAS		+ 19 000,00
			Titres annulés sur exercices antérieurs		+ 4 000,00
			Fournitures d'entretien		+ 4 000,00
			Fournitures de petit équipement		+ 1 000,00
			Habillement et vêtements de travail		+ 3 000,00
			Contrats de prestations de services		+ 26 000,00
			Entretien et réparations sur terrains		+ 10 000,00
			Entretien et réparations sur bâtiments publics		+ 5 000,00
			Entretien et réparations sur autres bâtiments		+ 1 000,00
			Entretien et réparations sur réseaux		+ 1 000,00
			Concours divers (cotisations, SACEM...)		+ 10 000,00
<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>				<b>0,00</b>	

DEPENSES FONCTIONNEMENT	
RECETTES FONCTIONNEMENT	
<b>RESULTAT</b>	<b>0,00</b>




Le Maire,  
Pierre Yves BRUND



République Française  
Département la Charente  
**Commune de Châteaubernard**

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	26

Vote		
A la majorité		
Pour : 26		
Contre : 0		
Abstention : 1		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 14/11/2025

Et  
Publication ou notification du :  
21/11/2025

L'an 2025, le 13 Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/11/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

Excusés ayant donné procuration : M. OURTAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme MAUMONT Maria à M. DERAND Michel, Mme CLAISSE Laurence à M. LIAUD Eric, M. ROULLAND Alain à M. NAU Pierre, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MACOIN Gladys, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. BERTRAND Patrick, M. OURTAU Patrick à M. BRIAND Pierre Yves, Mme ROUMEAU Angélique à Mme MARCHAND Renée

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

### 2025\_08\_10 – Ville Châteaubernard - Décision modificative n°6

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants relatifs au budget des communes

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 de la ville de Châteaubernard, adopté lors de la séance du conseil municipal du 10 avril 2025

Considérant qu'il convient de modifier certains crédits, afin d'assurer la bonne exécution des services communaux,

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver la décision modificative n°6 au budget primitif 2025 de la ville de Châteaubernard telle qu'elle est présentée dans l'état joint en annexe à la présente délibération.

**AR Prefecture**

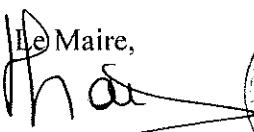
016-211600895-20251114-ED\_2025\_08\_10-DE  
Reçu le 14/11/2025

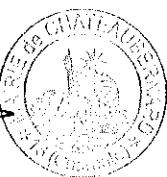
Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

- Approuve, à la majorité, la décision modificative n°6 au budget primitif 2025 de la ville de Châteaubernard telle qu'elle est présentée dans l'état joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/11/2025

Le Maire,  
  
Pierre Yves BRIAND



DECISION MODIFICATIVE N° 6

SECTION DE D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DÉPENSES

INVESTISSEMENT BECETTES

Programme Chapitre	Article	Fct	Libellé compte M57	Opération	DM
0310	2115	410	Autres bâtiments public	Acquisition maison 2, rue des Hêtres (moyenne du cabinet médical) pour la création d'une de santé pluriprofessionnelle + annulation de titre sur exercice 2024	-194 184,00
0200	21312	212	Bâtiments scolaires		-78 899,00
0170	21321	410	Constructions	Acquisition maison 2, rue des Hêtres (moyenne du cabinet médical) pour la création d'une de santé pluriprofessionnelle	+ 180 000,00
0170	2313	410	Constructions	Honoraires SPL GAMMA	+ 984,00
0170	238	410	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	Appel de fond pour la création d'une de santé pluriprofessionnelle	+ 13 200,00
0170	2313	410	Constructions	Intégration des travaux	+ 13 200,00
13	13251	01	Sbv. non transf. GRP de rattachement	Annulation du titre sur exercice 2024 pour mandatement sur 2025	+ 78 899,00

## TOTAL GENERAL EXPENSES

00-00

---

**TOTAL GENERAL RECEIPTS**

13 000 00

	13 200,00
	13 200,00
	<b>0,00</b>



DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT	RESULTAT



République Française  
Département la Charente  
Commune de Châteaubernard

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 27		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 14/11/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
21/11/2025

L'an 2025, le 13 Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/11/2025.

**Présents :** M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

**Excusés ayant donné procuration :** M. OURTAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme MAUMONT Maria à M. DERAND Michel, Mme CLAISSE Laurence à M. LIAUD Eric, M. ROULLAND Alain à M. NAU Pierre, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MACOIN Gladys, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. BERTRAND Patrick, M. OURTAU Patrick à M. BRIAND Pierre Yves, Mme ROUMEAU Angélique à Mme MARCHAND Renée

**A été nommé secrétaire :** M. NAU Pierre

## 2025\_08\_11 – Modification du tableau des effectifs

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité social territorial du 4 novembre 2025.  
Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur la modification du tableau des effectifs dans les conditions suivantes :

Suppression	Création	Date
1 Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 Rédacteur	01 / 01 / 2026

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Se prononce, à l'unanimité, favorablement sur la modification du tableau des effectifs dans les conditions ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/11/2025

Le Maire,  
*[Signature]*  
Pierre Yves BRIAND



**AR Prefecture**

016-211600895-20251114-D\_2025\_08\_11-DE

Reçu le 14/11/2025